

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CARPENTRAS

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P. 265  
84208 CARPENTRAS CEDEX  
TEL : 90.63.66.34  
STANDARD TBI 90.63.66.00

FIDAL

LE MERCURE, CENTRE D'AFFAIRES CAP SUD. BP 105  
AVIGNON  
84006  
AVIGNON CEDEX

V/REF :  
N/REF : 64 B 32 / A-498

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CARPENTRAS CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 18/03/96, SOUS LE NUMERO A-498.

P.V. D'ASSEMBLEE DU 22/06/95

... CONCERNANT LA SOCIETE  
ETABLISSEMENTS MARCEL AUGIER  
SOCIETE ANONYME  
ROUTE DE NYONS  
ST ROMAIN EN VIENNOIS  
84110 VAISON LA ROMAINE

R.C.S CARPENTRAS B 706 420 320 (64 B 32)

LE GREFFIER

38

498

**ETABLISSEMENTS MARCEL AUGIER**

**Société Anonyme au capital de 2 800 000 Francs**

**Siège Social : Route de Nyons - 84110 SAINT ROMAIN EN VIENNOIS**

**R.C.S. : CARPENTRAS B 706 420 320**

—oOo—

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le vingt deux Juin à onze heures, au siège social, les Actionnaires de la société "ETABLISSEMENTS MARCEL AUGIER", société anonyme au capital de 2 800 000 francs divisé en 28 000 actions de 100 francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre, adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Marc AUGIER.

Sont scrutateurs de l'Assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :  
et

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 28 000 formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Robert GUERIDO, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes, avec l'avis de réception,

DA GA MA A-A

représentés, - la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultats, l'annexe arrêtés au 31 Décembre 1994,
- le rapport de gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales,
- le texte du projet de résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales et qu'il énumère ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée et le rapport général du Commissaire et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant :

.....

- Nomination d'un Administrateur,
- Démission du Commissaire aux Comptes Suppléant ; Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant.

Il donne lecture du rapport de gestion puis présente à l'Assemblée le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Il est donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

.....

**QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Bernard AUGIER demeurant à VAISON LA ROMAINE (84110) - Route d'Orange pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Bernard AUGIER qui succède à Monsieur Roger LIEUTAUD dont le mandat n'est pas renouvelé, a accepté ces fonctions après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat qui lui a été conféré.

DA

GA

MA

A-A

**CINQUIEME RESOLUTION**  
**NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant la société "GUERIDO FIDUCIAIRE" - 14, Avenue de l'Arrousaire - 84000 AVIGNON qui exercera, le cas échéant, ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat confié au titulaire ou pendant le temps où celui-ci sera temporairement empêché.

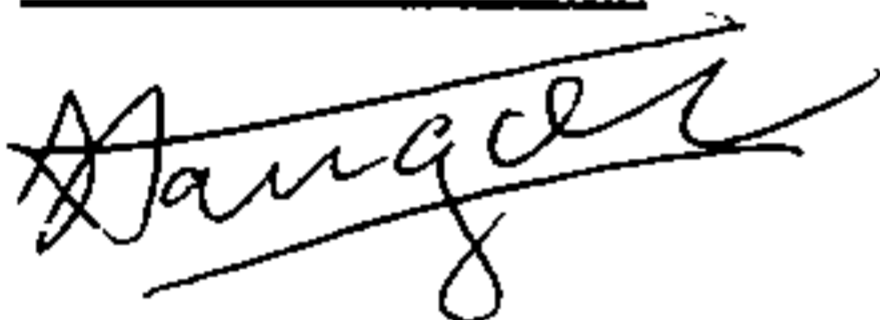
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société "GUERIDO FIDUCIAIRE" qui succède à Monsieur Jean-Louis MATHIEU, démissionnaire, a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercer.

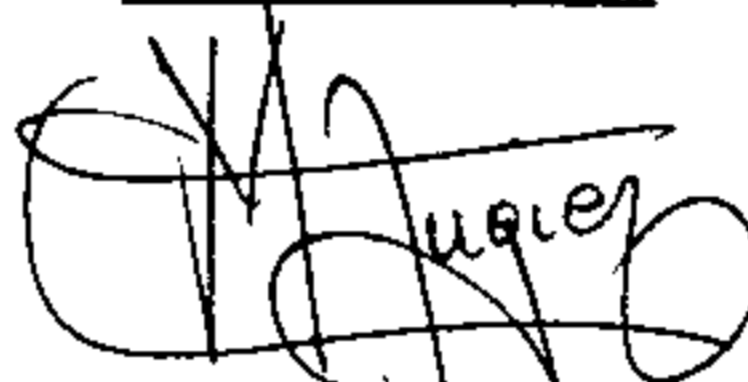
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Et le présent procès-verbal a été signé par les Membres du Bureau.

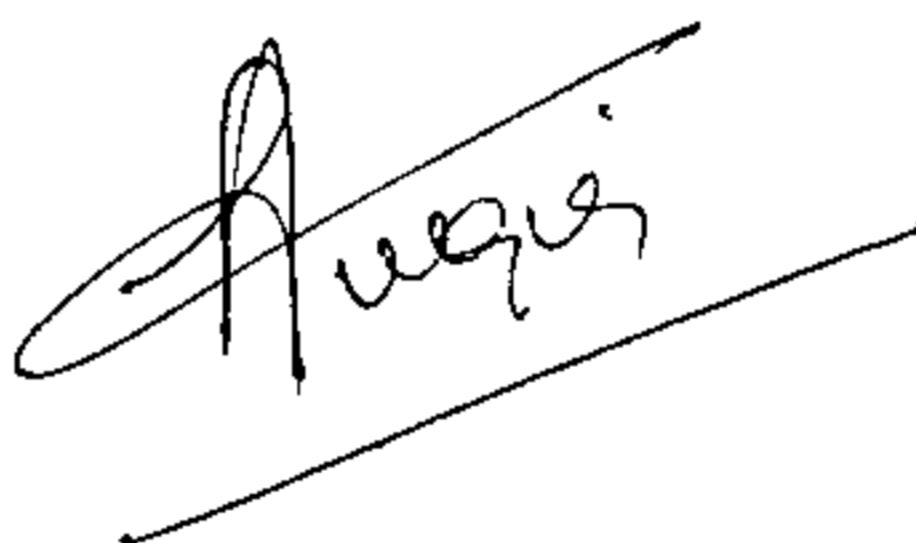
**UN SCRUTATEUR**



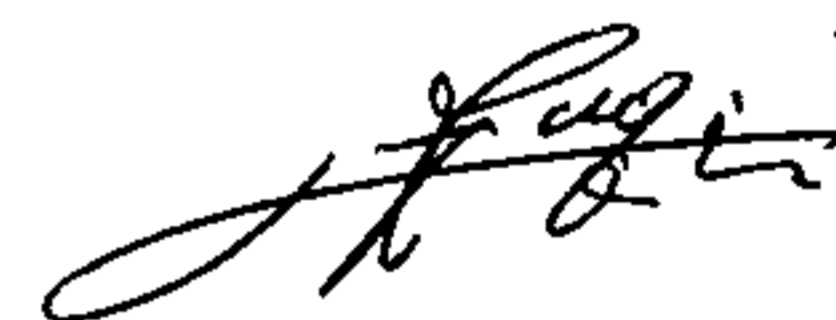
**LE PRESIDENT**



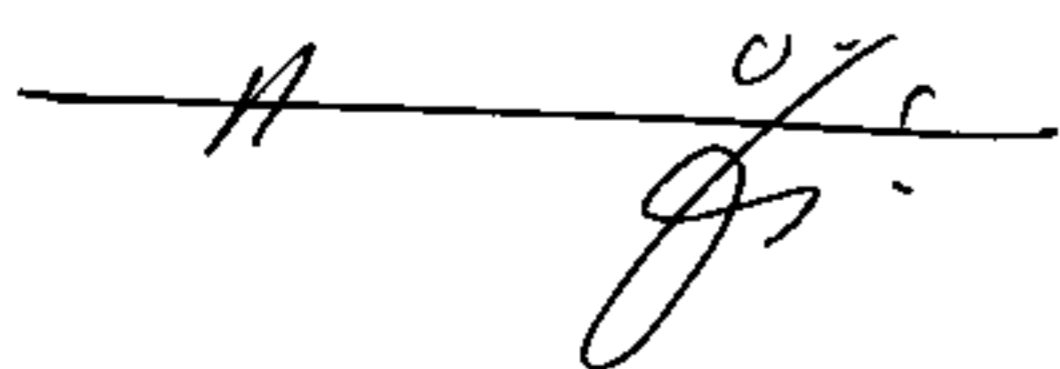
**LE SECRETAIRE**



**UN SCRUTATEUR**



Bon pour acceptation des fonctions  
d'administrateur



Certific conforme le président

